



Fiche « ATELIER »

(S)EGPA

(Section) Enseignement Général et Professionnel Adapté

PUBLIC	Public concerné	Des élèves : - présentant des difficultés scolaires graves et durables auxquels n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien. - ne maîtrisant pas toutes les compétences et connaissances définies dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture attendues à la fin du cycle de consolidation. - avec des lacunes importantes qui risquent de compromettre l'acquisition de celles prévues au cycle des approfondissements.
	Public non concerné	Des élèves présentant uniquement des troubles du comportement ou des difficultés directement liées à la compréhension de la langue française (étrangers).
Niveau		2nd degré : Il s'agit d'une section collège donc 6 ^{ème} , 5 ^{ème} , 4 ^{ème} et 3 ^{ème} .
Age		Le caractère exceptionnel du redoublement fait que les élèves sont accueillis à l'âge classique d'entrée en 6 ^o .
Modalités d'orientation		- Pré-orientation envisagée dès le CM1. Le dossier est établi durant le 1^{er} trimestre du CM2 et doit être constitué de bilans (psychologique, pédagogique, social facultatif), des avis de la famille et de l'Inspecteur d'Académie. - Orientation envisagée au cours de la 6^{ème} ou de la 5^{ème} (même démarche que précédemment). - Ce dossier doit être déposé avant le mois de mars et validé par l'Académie via la Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés (CDOEA), pas par la MDPH (sauf pour les élèves ayant un PPS).
Fonctionnement		Un fonctionnement qui vise une meilleure inclusion de la SEGPA dans le collège Même nombre d'heures et de matières qu'au collège mais avec des objectifs spécifiques - d'acquérir le plus grand nombre possible de compétences et connaissances définies dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture attendues à la fin du cycle de consolidation (fin 6^{ème}) et aborder si possible pour certains élèves, quelques-unes du cycle 4 (fin collège). - de construire un projet personnel d'orientation. - d'accéder à une qualification de niveau V en Lycée Professionnel, Établissement Régional d'Enseignement Adapté (E.R.E.A.), Centre de Formation d'Apprentis (C.F.A.)... <u>Des professeurs</u> : des enseignants spécialisés, qui assurent les matières fondamentales, des professeurs de collège et de lycée professionnel. <u>En 6^{ème}</u> : réappropriation des savoirs avec des méthodes adaptées, restauration de l'estime de soi, l'aide personnalisée (AP). <u>En 5^{ème}</u> : développement des apprentissages généraux (français et maths), découverte des <u>métiers accessibles</u> et des lieux de formation correspondants, EPI, AP. <u>En 4^{ème}</u> : stages d'initiation en milieu professionnel, AP, EPI. <u>En 3^{ème}</u> : stages professionnels, préparation au CFG (certificat de formation générale) et au DNB pro (si possible), choix d'une formation et d'une spécialité, EPI, AP. La SEGPA n'est plus le lieu unique des apprentissages : séquences d'apprentissages avec les élèves du collège, projets communs entre SEGPA et collège ordinaire, groupes de besoins ...
Partenariats		Enseignants spécialisés / Enseignants de collège, de lycée professionnel ITEP et ULIS (inclusion d'élèves à BEP) – MDPH (PPS) – ULIS école (future orientation) – SESSAD – éducateurs – assistance sociale – psychologue – orthophoniste Milieux professionnels – entreprises – parents – familles d'accueil – foyers ...
Et après ?		Ouverture sur des formations de niveau V : CAP en lycée pro OU Apprentissage au CFA
Contacts / liens		IA http://www.ac-bordeaux.fr/ia64/index.php?id=1447&L=0 ASH 64 http://www.ash64.net/ SEGPA « Le Beau Rameau » (64) http://www.beau-rameau.org/